

Comme le prévoit le Règlement de la Constituante, le ou la président-e de séance peut prolonger les séances d'une heure, selon l'état d'avancement des travaux. Au besoin, la Constituante peut décider d'une prolongation supplémentaire (séance de nuit). Merci de prendre vos dispositions en fonction.

Je vous adresse, Madame la Constituante, Monsieur le Constituant, mes cordiales salutations.

Le Bureau de la Constituante



Yann Roduit
Coordinateur du Collège présidentiel

- Annexes :**
- Rapport de la Commission thématique 10
 - Formulaire pour amendements – Commission thématique 10 (*déjà transmis*)
 - Rapport de la Commission thématique 7
 - Rapports de minorités – Commission thématique 7
 - Formulaire pour amendements – Commission thématique 7 (*déjà transmis*)
 - Rapport de la Commission thématique 8
 - Formulaire pour amendements – Commission thématique 8 (*déjà transmis*)
 - Rapport de la Commission thématique 9
 - Rapport de minorité – Commission thématique 9 – Cour environnementale
 - Rapport de minorité – Commission thématique 9 –Eligibilité étranger-ère-s
 - Formulaire pour amendements – Commission thématique 9 (*déjà transmis*)
 - Concept de consultation